

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Adil TYANE à Abdelmajid MAOUCHE

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Adil TYANE

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Jacques CLEMENT, Louis BENZAID

Point n°11 – Avis concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires présentée par la société SABLIERES DIER sur les communes d'ENNERY et d'ARGANCY

Convocation expédiée et affichée le : 27 septembre 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 30
33	23	7	pour : 30 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu l'arrêté de la Préfecture n° 2019-DCAT – BEPE – 178 du 27 juin 2019 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société SABLIERES DIER pour l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à Ennery et à Argancy,

Considérant que suite à l'enquête publique qui a lieu du 11 septembre 2019 au 11 octobre 2019, les conseils municipaux de ANTILLY, AY SUR MOSELLE, CHAILLY LES ENNERY, CHARLY ORADOUR, FLEVY, HAUCONCOURT, MALROY, MAIZIERES LES METZ, RURANGE LES THIONVILLE, TALANGE, TREMERY, WOIPPY sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires présentée par la société SABLIERES DIER sur les communes d'Ennery et d'Argancy,

Considérant que la société SABLIERES DIER sollicite l'autorisation d'exploiter une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires sur les communes d'Ennery et d'Argancy,

Considérant que les principaux enjeux environnementaux identifiés concernent :

- le sol et le sous-sol en lien avec les eaux souterraines et superficielles,
- les milieux naturels,

Considérant que le dossier présente un traitement et une analyse satisfaisante de l'état initial et des impacts du projet,

Considérant que les mesures prévues pour éviter et réduire les impacts du projet sont proportionnées aux enjeux et impacts, à condition de renforcer les contrôles internes et externes sur l'admission des déchets et leur impact,

Considérant que le contenu des différents éléments fournis par la société SABLIERES DIER paraît, à ce stade d'examen de la demande, proportionné aux enjeux présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable au projet présenté par la société SABLIERES DIER.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 4 octobre 2019

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20191008-DCM11-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2019

Publication : 08/10/2019




Cédric GOUTH